

# **Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire**

## **Séance du vendredi 6 mai 2022**

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire le vendredi 6 mai deux mil vingt-deux à neuf heures huit sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

### **Sont présents :**

Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional

Monsieur Marc GRICOURT, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Carole CANETTE, Monsieur Harold HUWART (jusqu'à 10h18), Madame Delphine BENASSY, Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jean-François BRIDET, Madame Magali BESSARD, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Philippe FOURNIE, Madame Temanuata GIRARD, Vice-présidentes et Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Monsieur Nicolas FORISSIER (à partir de 9h14), Madame Constance DE PÉLICHY, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Aleksandar NIKOLIC (jusqu'à 9h51), Madame Mathilde PARIS, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Mylène WUNSCH, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, membres de la Commission Permanente

### **Assistent sans voix délibérative :**

Monsieur Christophe COQUIN, Madame Jalila GABORET, Monsieur Lionel GEOLLOT, Madame Magali SAUTREUIL, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Madame Michèle BONTHOUX, Madame Karin FISCHER, présidentes et présidents de Commission.

Madame Catherine GAY, Monsieur Jérémie GODET, Monsieur Arnaud JEAN, Monsieur Emmanuel LEONARD, Monsieur Mohamed MOULAY, conseillères déléguées et conseillers délégués.

### **Ont donné pouvoir :**

Madame Anne BESNIER a donné pouvoir à Madame Carole CANETTE, Monsieur Harold HUWART a donné pouvoir à Monsieur Jean-Patrick GILLES à partir de 10h18, Monsieur Nicolas FORISSIER a donné pouvoir à Monsieur Marc ANGENAULT jusqu'à 9h14, Monsieur Aleksandar NIKOLIC a donné pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER à partir de 9h50, Monsieur Philippe VIGIER a donné pouvoir à Madame Gaëtan TOUCHAIN-MALTÊTE.

**M. le Président.**- Mesdames et Messieurs, en vous saluant, nous allons ouvrir cette Commission permanente, tout d'abord en procédant à l'appel.

*(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)*

### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. le Président.**- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Jean-Patrick GILLE, qui en est ravi.

### **Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 8 avril 2022**

**M. le Président.**- Et d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2022, qui a été mis à votre disposition le 22 avril.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Il est donc approuvé en l'état, je vous en remercie.

*(Le compte rendu du procès-verbal du 8 avril 2022 est approuvé sans réserve)*

### **Modification de l'ordre du jour - Trois rapports ajoutés en procédure d'urgence**

**M. le Président.**- S'agissant de notre ordre du jour, je vous propose de le compléter par trois rapports ajoutés en procédure d'urgence, qui ont été mis à votre disposition sur l'intranet régional et dont vous avez été informés par mail le 4 mai.

- Rapport 22.05.35.82 : Direction Europe et International, développement de la coopération décentralisée. Attribution d'aides d'urgences au peuple ukrainien dans le cadre des aides aux antennes régionales et départementales d'associations solidaires ou caritatives nationales dans la prise en charge de l'accueil et de l'accompagnement

Je vous avais expliqué que dans les 200 000 euros que nous avons votés, une partie allait aux associations situées à côté de chaque préfecture pour l'orientation et que nous aurions une deuxième vague qui serait destinée aux réseaux qui font le travail de terrain pour les soutenir, et c'est cela qui passe dans cette délibération.

- Rapport 22.05.01.81 : désignation des représentants de la Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs
- Rapport relatif aux frais de déplacement et mandats spéciaux à confier à Madame GLOANEC-MAURIN s'agissant de sa mission pour l'Europe et pour la coopération, avec un déplacement à Strasbourg les 9 et 10 mai, donc très prochainement, et à Monsieur Charles FOURNIER pour un déplacement en Suisse du 31 mai au 2 juin

Y a-t-il des sujets sur l'ajout en procédure d'urgence de ces trois rapports que je viens de citer ? *(Non)* Je vous en remercie.

Nous passons donc tout d'abord au vote des rapports en procédure d'urgence.

**Rapport 22.05.35.82 - Direction Europe et International**  
**Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté**  
**Attribution d'aides d'urgence en soutien au peuple ukrainien**  
**Cadre d'intervention - Aide aux antennes régionales ou départementales**  
**d'associations solidaires ou caritatives nationales pour la prise en charge de**  
**l'accueil et l'accompagnement d'urgence des personnes déplacées d'Ukraine**

**Mme BENASSY.**- Ce rapport permet d'attribuer les 100 000 euros restants, sur les 200 000 que nous avons votés en mars, pour l'accueil et l'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine dans notre Région. Les 100 000 premiers euros ont été attribués de façon forfaitaire aux six associations désignées par l'État dans chacun des départements pour faire le premier accueil et la première orientation des personnes et leur suivi. Et là, ces 100 000 euros viennent aider des structures réparties sur le territoire, des antennes régionales ou départementales, de grosses associations nationales. Nous avons souhaité nous adresser aux associations les mieux structurées, en capacité de faire le travail de suivi quotidien des personnes en provenance d'Ukraine, des personnes fragiles.

Ces subventions sont attribuées de façon forfaitaire, 3 000 euros pour les associations ayant un périmètre d'intervention départementale et 20 000 euros maximums pour celles qui sont de périmètre régional.

**M. le Président.**- Sur ce point, qui fait suite au dispositif engagé, je vous en prie, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Merci, Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous.

Est-ce qu'on a une petite idée des associations en question, si on a une remontée de questionnements sur cette enveloppe ?

**Mme BENASSY.**- Il s'agit du Secours catholique, du Secours populaire, de l'alimentaire, d'Emmaüs, de France terre d'asile...

**M. le Président.**- les Restos du Cœur.

**Mme BENASSY.**- Voilà, c'est ce type de structures.

**M. le Président.**- Des structures qui correspondent à des réseaux nationaux implantés en régions et qui, en divers lieux, sont complètement mobilisées pour l'accueil, avec des charges inhérentes auxquelles nous avons collectivement et, je crois, unanimement souhaité participer.

**M. le Président.**- D'autres questions sur ce rapport ? (*Non*)

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.01.81 - Secrétariat Général - Désignation des représentants de la**  
**Région Centre-Val de Loire au sein d'organismes extérieurs**

**M. le Président.**- Il s'agit d'adopter la délibération qui désignera, pour siéger au sein de l'INSA Centre-Val de Loire, Anne BESNIER en qualité de titulaire et Karine GLOANEC-MAURIN en remplacement de Marc GRICOURT pour siéger en qualité de suppléante. La vice-présidente chargée de l'Enseignement supérieur Anne BESNIER reste donc titulaire et c'est un remplacement de Marc GRICOURT dans le Conseil d'administration de l'INSA, pour des raisons de parité au sein du CA.

Vous voyez, quand il s'agit de parité, la Région propose deux femmes.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

Nous abordons le dernier rapport en procédure d'urgence et nous allons l'ouvrir immédiatement.

**22.05.01.83 Cabinet – Frais d'Assemblée – Frais de déplacements Mandat spécial à confier à Karine GLOANEC MAURIN, Conseillère Régionale déléguée à l'Europe et à la coopération pour un déplacement à Strasbourg du 9 au 10 mai 2022 et prise en charge des frais de déplacement afférents .Mandat spécial à confier à Charles FOURNIER, Vice-Président délégué au Climat, transformations écologiques et sociales des politiques, transition énergétique, économie sociale et solidaire, vie associative pour un déplacement en Suisse du 31 mai au 02 juin 2022 et prise en charge des frais de déplacement afférents.**

Il s'agit de deux mandats spéciaux, l'un confié à Karine GLOANEC-MAURIN pour un déplacement, avec des frais engagés, à Strasbourg les 9 et 10 mai et l'autre confié à Charles FOURNIER dans le cadre d'un déplacement en Suisse du 31 mai au 2 juin.

Y a-t-il là-dessus des questions ? *(Non)*

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Nous en avons terminé avec les rapports en procédure d'urgence et nous ouvrons l'examen des rapports tels qu'ils ont été examinés par les commissions.

Nous commençons par les rapports de la Commission « Finances, Personnels, Fonctionnement de l'administration ».

Monsieur le Président de Commission, cher Nicolas.

|   |
|---|
| <b>FINANCES, PERSONNELS,<br/>FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION</b> |
|---|

**M. FORISSIER.**- Merci, Monsieur le Président. Nous avons trois rapports dans cette commission.

**Rapport 22.05.01.64 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des Ressources humaines**  
**Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel au GIP Approlys Centr'Achats**

**M. FORISSIER.**- Il a fait l'objet d'une unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.01.68 - Direction générale accompagnement des Ressources humaines**  
**Élections professionnelles 2022 - Principe du vote électronique - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

**M. FORISSIER.**- Là aussi, il y a eu unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.01.80 - Direction générale accompagnement des Ressources humaines**  
**Temps de travail des agents régionaux**

**M. FORISSIER.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Je vous en prie, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- C'est une intervention très spécifique qui porte sur le libellé même de la délibération, le contexte général. J'ai trouvé le propos un peu politique. Pour moi, ce n'est pas tout à fait l'objet d'une délibération ; on est censé mettre ensuite ce texte en application. « *L'Exécutif régional et sa majorité ont réaffirmé à plusieurs reprises leur opposition à cette loi pour plusieurs raisons* », et il est cité, entre autres, une mise en cause de la libre administration des collectivités territoriales à laquelle l'Exécutif régional serait profondément attaché. Je pense, comme l'ensemble des conseillers régionaux, que cela va de soi. Surtout, ce libellé m'interpelle dans la mesure où, quelques paragraphes plus loin, vous précisez qu'une souplesse peut être accordée et mise en place.

Ce sera un vote favorable, mais peut-être faudrait-il changer le libellé ou amoindrir les conséquences du propos, puisque, encore une fois, vous reconnaissez vous-mêmes que vous pouvez assouplir cette loi de 2019 et que vous avez tout le loisir de maintenir la politique régionale en matière de ressources humaines, celle même qui a été mise en place jusqu'à maintenant.

Merci à vous.

**M. le Président.**- Merci,

Monsieur le Vice-président chargé du personnel ?

**M. GRICOURT.**- Merci, Président, chers collègues.

Sur la demande de Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, au regard du règlement, il aurait fallu que vous présentiez une proposition d'amendement. C'est le premier point.

Sur le fond, nous assumons l'écriture de l'introduction de ce rapport, car c'est une réalité pour les différents groupes de notre majorité de ne pas approuver l'esprit de cette loi, qui, pour nous, ne s'inscrit pas dans le sens de l'histoire d'une réduction du temps de travail mais qui va à l'inverse, puisque nos agents seront obligés de travailler plus qu'aujourd'hui. Mais ce que nous avons partagé, encore hier avec le Président et les organisations représentantes du personnel, c'est que la loi s'applique, puisque c'est la loi de la République. Et ce qui a guidé notre travail, avec ma collègue Catherine GAY, déléguée à mes côtés aux Ressources humaines, et le Président, cela a été, dans le respect de cette loi, de faire des propositions qui aient l'impact le moins fort possible sur l'organisation du travail de nos agents.

C'est le cas pour les agents des lycées avec la prise en compte de la pénibilité. Les agents des lycées auront donc à travailler une journée supplémentaire dans l'année, et nous avons fait le choix de consacrer cette journée à de la formation. Il y a là un aspect positif, puisque jusqu'à aujourd'hui, il était assez compliqué pour les agents des lycées d'avoir des temps de formation, pourtant essentiels pour leurs conditions de travail, pour les questions de réduction de pénibilité, notamment des formations en termes de posture au travail, d'usage des matériels, d'usage des produits d'entretien, etc. C'est donc plutôt positif.

Concernant les agents du Siège, il y a une réduction du nombre de jours de congé dans l'année qui n'est pas neutre, mais, en compensation, ils auront une possibilité de souplesse dans l'organisation de leur temps de travail, avec la proposition que nous avons faite d'une organisation, pour les agents qui le souhaiteraient, avec, bien sûr, validation de leur

encadrement, pour la continuité du service public, d'une semaine de 4,5 jours. Cela permettrait aux agents de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle et cela permettrait aussi à certains agents qui ont fait le choix, notamment des femmes et pour des raisons d'organisation de vie personnelle, d'un temps partiel de revenir à une durée de travail hebdomadaire à temps plein, ce qui n'est pas neutre sur la question de la rémunération et donc du pouvoir d'achat de ces personnes, tout en conciliant vie professionnelle et vie personnelle. Voilà l'esprit qui a guidé nos discussions.

Vous le savez, les organisations syndicales, par principe et on peut le comprendre, car c'est une position nationale de ces organisations, n'ont pas validé ce projet, ce document. Nous avons dû reconvoquer un Comité technique et nous avons, avec l'ensemble des élus présents, validé le contenu de ce document.

Il reste un très gros travail à engager, dès la semaine prochaine d'ailleurs, Madame la Directrice générale. En effet, là, c'est le cadre que nous mettons en place mais, ensuite, il va falloir décliner tout cela de façon concrète. C'est un travail de discussion qui va donc s'engager avec les représentants du personnel dans les semaines qui viennent.

**M. le Président.** - Je vous en prie, Monsieur LÉONARD.

**M. LÉONARD.** - Merci, Monsieur le Président.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier. Nous tenons – c'est effectivement écrit dans le rapport – à affirmer notre opposition à la loi qui impose la mise en place des 1 607 heures. Au-delà, on considère que les propositions de la Région, qui rentrent dans le cadre contraint, constituent malgré tout une régression pour les agents et on pense également qu'il aurait été souhaitable de se donner un peu plus de temps pour l'échange, notamment avec les organisations syndicales.

Merci.

**M. le Président.** - Merci.

Oui, je vous en prie.

**Mme BENASSY.** - Pour le groupe Écologie et Solidarité, nous voterons pour ce rapport bien que, comme les deux autres groupes de la majorité, nous soyons en désaccord avec cette loi.

Nous voterons pour, d'abord pour prendre nos responsabilités, ensuite parce que la proposition qui est faite nous semble être la plus favorable aux agents. En effet, elle tient compte de la pénibilité, comme cela a été indiqué par le vice-président, et elle permet de concilier davantage les temps de vie privée et professionnelle pour les agents du Siècle.

Simplement, nous souhaitons indiquer que nous resterons, bien sûr, attentifs au maintien d'un dialogue social de qualité avec les organisations syndicales et à la poursuite de la réflexion et de la prise de mesures en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans notre collectivité.

**M. le Président.** - Merci beaucoup.

Monsieur CHASSIER.

**M. CHASSIER.** - Monsieur le Président, nous voterons pour ce rapport. Nous sommes obligés, en effet, de nous conformer à cette loi, car, quoi qu'on puisse en penser, quand on parle de délai, il faut tout de même le rappeler, si nous ne nous conformions pas à cette loi, la Région devrait payer des pénalités assez lourdes, et, évidemment, nous ne pouvons pas nous le permettre. Je pense que les dispositions ont été prises pour faire en sorte de trouver des solutions auprès des agents qui puissent satisfaire au mieux les différentes situations évoquées dans le rapport, les cas particuliers, etc. Évidemment, il reste encore une phase de

négociations, mais je pense que la Région a fait ce qu'il était nécessaire de faire. Nous voterons donc ce rapport.

Toutefois, comme il est question de se conformer aux lois et règlements, ce qui est bien naturel, il y a quelque chose qui nous choque, comme souvent : c'est, dans le rapport, le recours à l'écriture inclusive, qui est également interdite dans les actes administratifs.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur CHASSIER.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur GRICOURT ?

**M. GRICOURT.** - Une précision pour Madame TOUCHAIN-MALTÊTE et tous les collègues pour dire qu'au niveau national, le tribunal administratif de Melun avait été saisi. Il a en effet considéré que cette loi était contraire à la libre administration des collectivités territoriales et a saisi le Conseil constitutionnel. Au niveau national, il y a donc l'attente du retour de cette saisine du Conseil constitutionnel.

**M. le Président.** - Pour compléter les propos du vice-président, il y a eu un travail très important avec les organisations syndicales pour trouver les meilleurs équilibres. Nous restons bien évidemment dans l'attente du contrôle de la légalité de la proposition qui est faite, dans les délais, Monsieur CHASSIER le rappelait, mais le vote en soutien de cette proposition qui a fait l'objet de négociations est très important. En effet, j'imagine qu'au niveau du contrôle de la légalité, le fait qu'il y ait une convergence ou une quasi-convergence des composantes de cette assemblée sur la proposition, c'est quelque chose qui fera véritablement sens et qui montrera à la fois l'expression d'une volonté politique de s'inscrire dans la loi et de mettre en œuvre le service public le meilleur possible avec les agents qui travaillent dans cette collectivité et la prise en compte, comme cela a été indiqué, du dialogue pour parvenir au meilleur équilibre possible.

Je le redis, car cela me paraîtrait très important, l'attention que nous avons portée à 2 500 de nos 3 200 agents, qui sont des agents qui travaillent dans les lycées, qui commencent le matin à 6 heures ou 6 heures 30, qu'il vente ou qu'il neige. Ce sont, en grande majorité, des dames – on parlait tout à l'heure de l'écriture inclusive – qui font un « boulot » difficile, un boulot d'entretien, de préparation des repas, qui ont dans leur boulot des phases de grande intensité quotidiennement, comme le moment de la préparation des repas, du service des repas, du nettoyage des salles. On a donc souhaité prendre pleinement en compte la grande pénibilité de leur travail. Nous en voulons pour preuve le nombre de ces personnes qui présentent des troubles musculo-squelettiques importants au cours de leur carrière.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Communiste et Républicain)*

**M. FORISSIER.** - Il y avait aussi, Monsieur le Président, le rapport en urgence que la Commission n'a pas eu.

**M. le Président.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Nous passons au deuxième bloc de rapports, sur le Développement économique, les Fonds européens, l'Économie sociale et solidaire et le Numérique, et c'est Monsieur COQUIN qui rapporte.

**Rapport 22.05.31.20 - Direction de l'Économie**  
**Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services**  
**Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services**

**Aides aux entreprises**

**Modification du règlement CAP Développement volet Conseil**

**Modifications des délibérations CPR du n° 20.04.31.63 du 15 mai 2020 et CPR n° 22.02.31.19 du 25 février 2022**

**M. COQUIN.**- Il y a eu un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur l'aide proposée et apportée à la SCI Armurerie Berruet. Il s'agit donc d'un vote séparé. Pour le reste, c'est un vote favorable à l'unanimité.

**M. le Président.**- Monsieur CHASSIER ?

**M. CHASSIER.**- C'est un vote favorable. C'est simplement une remarque sur ce vote séparé au sujet de l'armurerie. Effectivement, c'est très mal de fabriquer des cartouches, mais c'est très bien d'envoyer des munitions en Ukraine. Je ne sais pas comment on peut faire...

**M. FOURNIER Charles.**- Ce n'est pas le même usage.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Ce ne sont pas les mêmes.

**M. CHASSIER.**- On ne fabrique plus de munitions de guerre en France pour les armes individuelles. On les achète.

**M. le Président.**- Ce sera donc ensuite à l'unanimité, et il ne faut pas de balles perdues !  
Merci.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur la subvention à la SCI Armurerie Berruet)*

**Rapport 22.05.31.21 - Direction de l'Économie**  
**Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services - Fonds Sud Éco - Attribution d'une subvention aux entreprises situées dans le périmètre du Fonds Sud pour les accompagner au Global Industrie - Midest qui se déroulera du 17 au 20 mai 2022 à Paris Nord Villepinte**

**M. COQUIN.**- Vote pour à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.31.22 - Direction de l'Économie**  
**Développement et adaptation des entreprises**  
**Animation des pôles de compétitivité**  
**Attribution d'une subvention à l'association S2E2, à l'association COSMETIC VALLEY, à l'association POLYMERIS, à ATLANPOLE BIOTHÉRAPIES, à l'association VÉGÉPOLYS VALLEY pour les programmes d'actions 2022 des pôles de compétitivité**  
**Convention de transfert de l'État des crédits dédiés aux pôles de compétitivité**  
**Approbation des conventions**

**M. COQUIN.**- Il y a une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur Végépolys Valley.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité sur le dossier Végépolys Valley)*

**Rapport 22.05.31.23 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi  
Cellule de Gestion  
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services,  
artisanales et des associations  
Modifications de conventions  
Approbation d'avenants**

**M. COQUIN.**- C'est un vote à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.31.25 - Direction de l'Économie  
Développement et adaptation des entreprises  
SEM Patrimoniale - SEMPAT Territoires Développement  
Adoption du nouveau pacte d'actionnaires  
Mise en place d'une convention-cadre de partenariat relative aux études préalables  
au portage immobilier de la SEM Territoires Développement  
Modification de délibérations antérieures**

**M. COQUIN.**- Rien à signaler, avis à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.31.37 - Direction de l'Économie  
Économie sociale et solidaire  
Têtes de réseau régional  
Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2022 de :  
- Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire Centre-Val de Loire (CRESS  
Centre-Val de Loire)  
- Mouvement associatif Centre-Val de Loire  
- France Active CVL  
- Union régionale des SCOP  
- Association CRE-SOL  
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI)  
- Familles rurales, fédération Centre-Val de Loire  
Attribution d'une subvention à France Active Centre-Val de Loire pour permettre  
l'accompagnement des nouvelles campagnes portées par la plateforme de  
financement participatif Efferve'sens, dédiée aux projets de l'ESS  
Attribution d'une subvention 2022 à l'Union régionale des SCOP pour la mise en  
œuvre d'un programme d'action de l'incubateur régional, Alter'Incub  
Approbation de conventions et avenant**

**M. COQUIN.**- Vote pour à l'unanimité.

**M. le Président.**- Avec trois non-participations au vote. Il s'agit de Charles FOURNIER, de Jean-Patrick GILLE et de Delphine BENASSY. Vous êtes représentants régionaux dans France Active pour ce qui vous concerne. Quant à Delphine BENASSY, elle participe au mouvement associatif.

Nous allons préciser tout cela, vous savez qu'il y aura bientôt une réunion...

**M. NIKOLIC.**- Nous nous abstenons sur le 31.37.

**M. le Président.**- D'accord, merci.

Je précisais que par rapport à ces situations de conflit d'intérêts, des précisions vont prochainement être données dans une réunion, le 20 mai. Nous allons diffuser et préciser tout cela.

Les services font un travail de repérage et nous sommes dans une phase de rodage, mais si, au-delà, vous avez, vous, connaissance d'une situation qui vous concerne directement et qui fait que vous vous interrogez, n'hésitez pas à le dire de manière complémentaire en séance pour que nous puissions ne prendre aucun risque.

Merci aux services de faire ce travail de veille qui n'est pas simple.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés et une non-participation au vote de Messieurs Charles FOURNIER et Jean-Patrick GILLE et de Madame Delphine BENASSY)*

**Rapport 22.05.31.38 - Direction de l'Économie  
Développement et adaptation des entreprises artisanales  
Attribution d'une compensation pour le fonctionnement 2022 de l'association  
ARDAN Centre-Val de Loire et la mise en œuvre du dispositif Objectifs  
Compétences Jeunes  
Approbation de la convention**

M. COQUIN.- Rien à signaler, vote positif à l'unanimité.

M. le Président.- Nous avons, au titre de leur présence et représentant ARDAN, Charles FOURNIER et Harold HUWART qui ne participent pas au vote et nous avons également, pour des missions effectuées pour ARDAN, Jean-Patrick GILLE qui ne participe pas au vote.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Messieurs Charles FOURNIER, Harold HUWART et Jean-Patrick GILLE)*

**Rapport 22.05.27.61 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne  
TIC Équipements et services - GIP Recia contributions régionales 2022 -  
Accompagnement des collectivités à la mise en œuvre de leur démarche Open Data**

M. COQUIN.- Il y a eu un vote favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.27.63 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne  
Versement contribution statutaire 2022 pour 3 syndicats mixtes ouverts en charge  
du déploiement d'infrastructures numériques (THD)**

M. COQUIN.- Vote pour à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.27.70 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne  
Appel à projet Human Tech Days 2022 : attribution de subventions**

M. COQUIN.- Adopté à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.27.77 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne  
Contribution 2022 au GIP Recia pour l'accompagnement à l'élaboration de la  
nouvelle Stratégie numérique régionale**

M. COQUIN.- Pour à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.27.78 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne**  
**Convention relative au financement d'un réseau Wifi Tourisme avec le Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique**

**M. COQUIN.**- Vote pour à l'unanimité.

**M. le Président.**- Avec une particularité, la participation de notre collègue Delphine BENASSY, représentante de la Région au sein de ce syndicat mixte et qui ne participe donc pas au vote.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Madame Delphine BENASSY)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Président de Commission.

Nous passons aux rapports de la Commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport », et c'est Madame GABORET qui rapporte.

|   |
|---|
| <b>ÉDUCATION, LYCEES, JEUNESSE, DEMOCRATIE, SPORT</b> |
|---|

**Mme GABORET.**- Merci, Monsieur le Président. Nous avons neuf rapports pour cette Commission.

**Rapport 22.05.11.50 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif**  
**IMMOBILIER DES LYCÉES**  
**CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS**  
**Dénomination du nouveau lycée de Hanches (28)**  
**Restructuration et mise en sécurité de l'internat du lycée Claude-de-France à Romorantin (41) : modification du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération**  
**ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE DES LYCÉES PUBLICS**  
**Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : période 2**  
**Minoration de l'enveloppe financière confiée au mandataire**  
**ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER**  
**Approbation d'une convention d'établissement d'ouvrage d'alimentation en énergie électrique (comprenant une servitude de passage) avec le Syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher au titre de l'établissement d'ouvrage d'alimentation en énergie électrique au lycée Notre-Dame-des-Aydes à Blois (41)**  
**AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT**  
**Attribution de subventions aux établissements d'enseignement privé : soutien au développement numérique (PPI Informatique)**  
**Approbation d'un avenant modificatif de date de convention avec la Maison Familiale Rurale de CHAINGY (45)**

**Mme GABORET.**- Avis favorable, Monsieur le Président, à l'unanimité pour ce rapport.

**M. le Président.**- Je vous en prie, Monsieur NIKOLIC.

**M. NIKOLIC.**- Nous n'allons pas du tout polémiquer mais il nous semble que lors des débats sur le nom pour le lycée de Hanches, on nous avait dit – c'était sous l'ancienne mandature, je crois – qu'il fallait d'abord que le Conseil d'administration soit désigné. Or, en l'occurrence, je crois que ce n'est pas le cas. On voulait noter qu'il y avait une petite divergence et on a toujours du mal à comprendre pourquoi, dans beaucoup de dossiers, quand on émet des propositions, il y a une espèce de sectarisme, qui d'ailleurs ne correspond pas trop à la charte qu'on votera dans quelques jours.

Voilà, on voulait le souligner mais on ne veut surtout pas polémiquer, car on est très content que ce lycée porte le nom de Joséphine-Baker. En effet, dans un combat antiraciste qui est actuellement vraiment galvaudé par une partie de la gauche, notamment de votre majorité, et on le voit à travers l'alliance du moment...

Je tiens à le souligner, car Joséphine Baker représente beaucoup de choses, vous savez. Joséphine Baker avait connu le racisme aux États-Unis et elle avait dit que pour la première fois, en France, dans les années 1930, il y a 100 ans, elle n'avait jamais été ramenée à sa couleur de peau, pour la première fois. C'est ce modèle républicain qui veut que l'identité française soit avant tout spirituelle et c'est ce modèle que vous galvaudez avec certains de vos candidats, avec les valeurs et les associations qu'aujourd'hui la gauche peut avoir.

Je suis et on est tous très, très contents que ce lycée porte le nom de Joséphine-Baker, qui portait des idées aux antipodes de celles que vous allez représenter à l'avenir aux élections législatives. Je tiens à le souligner.

**Dans la salle.** - Et sans polémique.

*(Rires)*

**M. NIKOLIC.** - J' ai dit que je ne voulais pas polémiquer...

*(Rires)*

...sur la forme... Sur la forme par rapport au Conseil d'administration et au moment où on désigne ce nom, car cela me semble bien secondaire au regard des enjeux pour le futur de notre nation. J'ai évoqué la forme mais, évidemment, vous avez bien compris qu'il y a une polémique sur le fond qui est beaucoup plus grave, sur l'identité et les valeurs qu'on souhaite défendre à l'avenir dans notre pays. Et là, évidemment, c'est plus qu'une polémique, c'est une dénonciation et c'est très grave et inquiétant pour moi et pour nous tous au Rassemblement National.

**M. le Président.** - Monsieur ANGENAULT, vous avez la parole.

**M. ANGENAULT.** - Oui, bien sûr, même réaction que l'ensemble de nos collègues – évidemment sans polémiquer. Ce qui est terrible, c'est de devoir se justifier de cette manière-là, Monsieur NIKOLIC, et cela cache quelque chose, malheureusement.

**M. NIKOLIC.** - Je ne comprends pas ce que vous dites, Monsieur.

**M. ANGENAULT.** - C'est assez simple. Vous faites un plaidoyer contre le racisme, mais de la manière dont vous le faites, vous essayez finalement de justifier ce à quoi nous sommes opposés, c'est-à-dire clairement des positions de votre part qui sont souvent xénophobes. Voilà.

**M. le Président.** - Merci. Merci beaucoup...

**M. NIKOLIC.** - Je crois que cela fait partie de notre charte, on ne doit pas insulter, Monsieur BONNEAU. Vous devez reprendre ce qui vient d'être dit.

**M. le Président.** - Oui, bien sûr, bien sûr...

**M. NIKOLIC.** - Je m'oppose...

**M. le Président.** - Bien sûr...

**M. NIKOLIC.** - ...au racisme...

**M. le Président.** - Bien sûr...

**M. NIKOLIC.**- ...et je dénonce le racisme...

**M. le Président.**-...je vais reprendre, après, vos propos, Monsieur NIKOLIC.

**M. NIKOLIC.**- ...et on m'accuse d'être xénophobe, Monsieur BONNEAU !

**M. le Président.**- Je vais reprendre. Ceux qui défendent une France ouverte à la différence, une France d'accueil, une France de respect, quelle que soit la couleur de la peau, quelle que soit l'origine !... Ceux qui s'expriment en ce sens ont profondément raison de le faire et ils le font ici sur un certain nombre de bancs de cette assemblée, et j'en suis fier !

**M. NIKOLIC.**- Vous êtes alliés avec des gens qui traitent d'autres personnes d'« Arabes de service », de « pu\* blanche ». Je tiens à le dénoncer, parce que vous êtes alliés...

**M. le Président.**- Monsieur NIKOLIC...

**M. NIKOLIC.**- ...avec les Indigènes de la République...

**M. le Président.**-...allez faire campagne...

**M. NIKOLIC.**- ...qui divisent notre société...

**M. le Président.**-...allez faire campagne ailleurs.

**M. NIKOLIC.**- ...selon la couleur de peau.

**M. le Président.**- Allez faire campagne ailleurs...

**M. NIKOLIC.**- Et vous nous accusez, nous, de xénophobie. C'est honteux !

**M. le Président.**- ...et défendez la vision que vous avez de l'humanité et de l'humanisme. Nous n'avons pas la même, chacun le sait, et je suis fier d'avoir une vision, comme l'ensemble de mes collègues ici, très différente de la vôtre !

**M. NIKOLIC.**- Si vous n'avez pas honte, tant mieux pour vous, Monsieur BONNEAU.

**Intervenante.**- Ce qui est bien, c'est que vous n'insultez personne.

**Mme CANETTE.**- Monsieur le Président, je pense qu'il serait bien qu'on ramène un peu de sérénité dans ces débats et qu'on se mette tous d'accord pour dire que les propos xénophobes et les visions xénophobes ne sont pas celles que nous partageons, nous.

Sur le fond et donc sans polémique, puisqu'il semble que c'était dans cette voie que Monsieur NIKOLIC voulait s'engager, je ne sais pas ce qui a été dit avant cette mandature sur le *process* qui pourrait amener à la dénomination de ce lycée. Nous allons vérifier les textes très exactement, mais c'est très simple, nous nous proposons et nous décidons de dénommer ce lycée ainsi, Joséphine-Baker. J'ai entendu que tout le monde s'en réjouissait...

**M. NIKOLIC.**- Oui.

**Mme CANETTE.**- Nous allons vérifier le processus, et s'il faut que ce soit confirmé par un vote du CA, nous ferons en sorte que ce soit à l'ordre du jour du premier Conseil d'administration pour confirmer la chose.

Je pense que tout le monde pourra s'en réjouir et que nous, de notre côté, nous pourrions aussi, de la sorte, confirmer nos engagements et notre vision de la France, celle de sa capacité à accueillir toutes et tous, quelle que soit leur couleur de peau.

Merci.

**M. le Président.**- Merci. J'ai compris qu'il y avait unanimité sur la proposition. On est d'accord ? Merci.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.11.51 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**  
**ÉQUIPEMENT DES LYCÉES**  
**Individualisation de subventions**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.11.52 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**  
**FINANCEMENT DES LYCÉES PUBLICS**  
**Attribution de dotations et subventions**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.21.01 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'Apprentissage**  
**Axe 2 : soutenir les formations fragiles dans les territoires**  
**Axe 3 : amorcer le lancement de nouvelles formations**  
**Axe 5 : encourager la mobilité européenne - Avenant à la convention 2021-00147773**  
**Attribution de subventions**  
**Approbation de modèles de conventions**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Président.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.21.66 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'Apprentissage**  
**Axe 6 du cadre d'intervention régional en faveur de l'apprentissage : informer sur l'apprentissage - Apprenti Tour 2022**  
**Attribution de subventions**  
**Approbation d'un modèle de convention**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.27.79 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne**  
**Vie citoyenne - Démocratie permanente**  
**Attribution de la subvention 2022 dans le cadre du partenariat pour la démocratie permanente 2021-2023 entre la Région Centre-Val de Loire et Villes au Carré**  
**Approbation de la convention financière 2022**

**Mme GABORET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés.

**M. le Président.**- C'est un vote contre ? Monsieur CHASSIER, Monsieur NIKOLIC, vous confirmez ?

**M. CHASSIER.**- Oui, nous confirmons le vote. Je ne vais pas intervenir sur le dossier, nous sommes intervenus régulièrement sur le sujet en expliquant pourquoi. Nous maintenons notre vote.

**M. le Président.**- Merci. Avec une précision : il y a lieu de signaler la non-participation au vote de Monsieur GILLE par rapport à l'association Villes au Carré.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés et une non-participation au vote de Monsieur Jean-Patrick GILLE)*

**Rapport 22.05.25.46 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**

**Financement d'installations sportives**

**I/ Attribution d'une subvention à la SASP ADA BLOIS BASKET pour la création d'un centre de performance autour de la pratique du basket au sein de la ville de Blois**

**Affectation de crédits**

**II/ CREPS. de la Région Centre-Val de Loire à Bourges : affectation de crédits au titre des dépenses d'investissement**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.25.47 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**

**Sport de haut niveau**

**Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »**

**Mme GABORET.**- Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.25.48 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports**

**Pratique sportive**

**I/ Manifestations sportives - Attribution de subventions**

**II/ Équipement en matériel et véhicules des associations sportives - Attribution de subventions**

**Mme GABORET.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers sports motorisés et une non-participation au vote d'Arnaud JEAN sur le dossier UFOLEP Loiret.

**M. le Président.**- Oui, Monsieur LÉONARD, vous avez la parole.

**M. LÉONARD.**- Merci, Monsieur le Président.

Nous nous abstiendrons sur la subvention au Rallye Cœur de France. Il s'agit d'une subvention demandée pour une initiative ponctuelle qui engendre beaucoup de nuisances localement, car l'épreuve se passe en partie au centre-ville de Vendôme, lequel, évidemment, n'est pas un centre-ville adapté à cette activité. De plus, les retombées économiques sont discutables et l'activité n'apporte rien, ni à la vie associative, ni à la population locale.

**M. le Président.**- OK, ce positionnement sera consigné dans le PV.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les dossiers sports motorisés, une abstention du groupe Communiste et Républicain sur la subvention à Rallye Cœur de France)*

**M. le Président.**- Nous en avons terminé. Merci beaucoup, Madame la Présidente de Commission.

Nous abordons les rapports sur les « Mobilités, Transports, Intermodalités », et c'est Monsieur GEOLLOT qui rapporte.

M. GEOLLOT.- Bonjour, Monsieur le Président. Nous avons quatre rapports ce matin.

**Rapport 22.05.29.33 - Direction des Transports et des Mobilités durables**  
**Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation des services publics de transports routiers non urbains de voyageurs du Loir et Cher (cars « Rémi41 »)**

M. GEOLLOT.- Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.29.34 - Direction des Transports et des Mobilités durables**  
**Transport routier de voyageurs**  
**Approbation de diverses conventions :**  
**- Convention avec le Département du Loiret pour le maintien de circuits scolaires à destination des collèges de Neuville-aux-Bois, Puiseaux et Malesherbes**  
**- Convention avec la commune de Saint-Éloy-de-Gy pour le financement du circuit cantine**  
**Affectations de crédits**

M. GEOLLOT.- Il y a un petit ajout selon lequel la convention avec le Département du Loiret pour le maintien de circuits scolaires à destination des collèges de Neuville-aux-Bois, Puiseaux et Malesherbes a été retirée.

En dehors de ce retrait, les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.29.36 - Direction des Transports et des Mobilités durables**  
**Conventions relatives à l'acquisition et la cession de matériel roulant ferroviaire de type AGC entre la Région Centre-Val de Loire, Île-de-France Mobilités et la Région Normandie**

M. GEOLLOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, là aussi.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.29.44 - Direction des Transports et des Mobilités durables**  
**Approbation du règlement de transport scolaire régional pour l'année scolaire 2022-2023**

M. GEOLLOT.- Ce rapport a été adopté à l'unanimité mercredi, mais, depuis, un amendement a été déposé par l'UDCI qui propose de remplacer « hors conventions spécifiques avec les Départements » par « hors convention spécifique de délégation de compétence partielle avec les Départements ou un opérateur tiers ».

Le problème, c'est que la Commission n'a pas discuté sur cet amendement. Peut-être que Philippe FOURNIÉ veut rajouter quelque chose.

M. le Président.- La double procédure est possible. Cela peut venir avant la Commission, mais puisque l'instance qui délibère est notre instance, la Commission permanente, la date qui doit être prise en compte sur le plan légal est celle de la tenue de la Commission permanente. L'amendement est bien évidemment recevable et il va être commenté, pour l'UDCI, par Nicolas FORISSIER.

**M. FORISSIER.**- Monsieur le Président, c'est juste une façon de prendre en compte la situation spécifique du transport des élèves inscrits dans les classes de SEGPA d'ULIS, etc., qui sont dans des situations particulières. Nous proposons simplement de remplacer les termes « hors conventions spécifiques avec les Départements » par les termes « hors convention spécifique de délégation de compétence partielle avec les Départements ou un opérateur tiers ».

Il s'agit d'adapter les choses. Je crois que c'est un sujet dont nous avons souvent parlé et j'en parlais tout à l'heure avec Philippe, qui va certainement me répondre avec sa façon que ce n'est pas aux régions de payer à la place des départements.

C'est cela que tu vas me dire ? Sauf que...

**M. le Président.**- Nicolas FORISSIER le fait sans accent.

*(Rires)*

**M. FORISSIER.**- Je peux parler « avec l'accent », si vous voulez...

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Non, non, cela, c'est du racisme !

*(Rires)*

**M. FORISSIER.**- C'est du théâtre. Attends, juste un mot...

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Tu n'as pas un bon accent.

**M. FORISSIER.**- Ce n'est pas le tien, mais c'est celui de Marseille, tu vois.

Juste un mot. Je pense qu'il est important de bien comprendre dans cette affaire qu'il y a peut-être des situations différentes de département à département et – nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer – notamment d'un point de vue historique. Quand il y a eu le transfert de la compétence transport scolaire aux régions, certains départements avaient déjà fait de gros efforts, y compris dans la gratuité. Vous vous rappelez bien ce débat que nous avons eu, Monsieur le Président, et vous m'aviez répondu à l'époque que ce n'était pas possible juridiquement de faire des dérogations, de compenser les efforts préalables qui avaient déjà été faits notamment par le Département de l'Indre, mais c'était le cas aussi, je crois, du Département du Cher.

Il y a donc cet historique. Et quand la demande émane des Départements de l'Indre et du Cher aujourd'hui, c'est aussi une façon de dire...

**Intervenant.**- Du Loir-et-Cher.

**M. FORISSIER.**- Non, mais quand la demande – elle n'a pas été formulée, en l'occurrence, par le Cher – émane de départements qui avaient, à l'époque, déjà fait de gros efforts en acceptant de ne pas avoir de compensation, je dis qu'il faut le prendre en compte. L'argument consistant à dire « oui, mais cela coûte de plus en plus cher, le transport de ces élèves, et ce n'est pas à la Région de le prendre en charge à la place du département » devrait peut-être être contrebalancé par un effort de solidarité, notamment pour des départements comme l'Indre et le Cher, qui sont moins riches, qui ont une situation géographique pas facile en termes de transport scolaire.

Je dis simplement que cet amendement est un amendement d'appel. Nous n'allons pas le voter et, de toute manière, je suis bien conscient que vous demanderez qu'il ne soit pas adopté, mais je voudrais qu'on ait un travail dans la dentelle et Philippe le sait, y compris en envisageant des approches spécifiques pour certains départements – je pense notamment au Département de l'Indre –, car cela a des coûts très élevés. Alors, vous allez me dire qu'il n'emprunte pas, mais il gère bien et il n'a pas beaucoup d'argent quand même.

**M. le Président.**- Monsieur FOURNIÉ, sur ce point.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Je vais parler avec mon accent, mais c'est un accent du Sud-Ouest, et encore, je ne l'ai plus.

*(Rires)*

En voyant cet amendement, je me demandais quel département avait écrit. Ça y est, j'ai compris.

Je vais vous parler d'un problème légal et réglementaire, d'un problème financier mais aussi d'un problème humain, car il y a trois éléments.

Le premier élément, c'est qu'il y a une loi. Il n'y a pas eu de transfert sur cet élément-là, car le transport des élèves en situation de handicap est resté dans la compétence des départements avec l'engagement financier qu'ils avaient. C'est vrai qu'en fonction des départements, l'engagement financier était plus ou moins lourd, plus ou moins important, et, en effet, les deux départements du Berry ont un engagement sur le transport des élèves en situation de handicap – mais c'est historique – beaucoup plus important que d'autres départements. Je ne citerai pas les autres pour ne pas les blesser. Ainsi, aujourd'hui, la responsabilité, la compétence relève des départements.

Maintenant, j'en arrive au côté humain des choses. De plus en plus, avec les familles, avec les associations et avec les départements, les MDPH, etc., on travaille sur l'inclusion. Je vais vous donner un chiffre. Depuis que nous avons la compétence transport scolaire, soit depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'inclusion dans les circuits « classiques » des enfants, notamment ULIS, a augmenté de 200 % alors qu'avant, le département avait toutes les compétences. Cela signifie qu'on travaille avec les départements.

Quand il y a possibilité, parce que c'est hors sectorisation, de rabattement, nous demandons une participation financière aux départements. Avec la plupart des départements, notamment 5 sur les 6 mais c'est vrai pour les autres aussi, il y a des conventions de financement. Le Département de l'Indre, je ne dis pas qu'il a des difficultés financières, car c'est le moins endetté, il a quand même une augmentation des DMTO, comme les autres départements, un peu moins que les départements...

**M. le Président.**- Non, apparemment. Je te coupe, car on me donne des infos, à savoir la carte nationale – j'avais une information complètement inverse jusqu'à maintenant –, selon laquelle la DMTO pour 2021 aurait augmenté beaucoup plus que dans le 36. Est-ce que c'est lié au volume ?

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Alors là, on va demander des sous à...

**M. FORISSIER.**- Non, Monsieur le Président. À un moment où, dans la société, il y a une mutation profonde et où les gens veulent quitter les grandes métropoles pour habiter dans la campagne, naturellement un département comme l'Indre est extrêmement attractif.

**M. le Président.**- Ce n'est pas ce que je voulais dire. C'est que le prix unitaire...

**M. FORISSIER.**- C'était une page de publicité.

*(Rires)*

C'est clair qu'il y a eu une augmentation, qu'il y a eu cession, mais c'est ponctuel...

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Je pense qu'il y a eu une baisse dans les autres départements...

**M. FORISSIER.**- ...cela ne suffit pas à expliquer, sur la moyenne nationale...

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Je pense qu'il y a eu une baisse des DMTO dans les autres départements, parce qu'il n'y a plus grand-chose à vendre, et c'est vrai que dans l'Indre et dans le sud de la région, il y a encore des choses à vendre et qui se vendent.

Ce que l'on fait avec les départements, et vous pouvez aller le leur demander, j'ai eu les collègues du Cher pour leur demander s'il y avait un souci et ils m'ont dit non, là, tout à l'heure... Il nous faut travailler véritablement sur l'inclusion au cas par cas, et c'est ce que nous faisons, car ce sont souvent des difficultés particulières pour les enfants mais aussi pour les parents. Et là, nous faire porter la responsabilité financière alors que la loi NOTRE ne le prévoyait pas, c'est un peu contre l'esprit de la loi. Cela ne veut pas dire que le coût des départements, hors augmentation du prix des carburants, etc., n'a pas baissé, car, dans chaque département, le nombre d'enfants en situation de handicap qui nécessitent du transport dédié, spécifique baisse. Cela veut dire qu'il y a de plus en plus d'inclusion dans notre transport scolaire classique, et quand ils intègrent le transport scolaire classique, bien sûr, ils bénéficient de la gratuité, je le rappelle.

Nous voterons donc contre cet amendement.

**M. le Président.**- Un mot complémentaire ?

**M. FORISSIER.**- Encore une fois, je souhaite que le problème soit posé. C'est vrai que c'est du ressort, selon la loi, des départements, mais le transport scolaire est quand même aussi du ressort de la Région, et on pourrait imaginer...

**M. FOURNIÉ Philippe.**- C'est ce que l'on fait.

**M. FORISSIER.**- On pourrait imaginer aller plus loin, éventuellement au cas par cas ou département par département, pour qu'il y ait une forme de solidarité sur ces coûts qui soit apportée de façon durable et lisible aux départements pour leur donner un coup de pouce financier. Ce serait pas mal, je pense, de la part de la Région.

**M. FOURNIÉ Philippe.**- Après, on peut l'intégrer dans le cadre de la convention Région/Départements. Ce serait en moins par rapport à d'autres politiques.

**M. FORISSIER.**- Non, cela pourrait être en plus. Pourquoi c'est toujours en moins ?

**M. FOURNIÉ Philippe.**- C'est une masse globale. La planche à billets a été arrêtée, en bas...

**M. FORISSIER.**- Dans le Sud-Ouest, mais pas à Marseille.

**M. le Président.**- Sur ce point, il est évident que, comme le dit Philippe FOURNIÉ, le travail en articulation, en coopération Départements/Région, à partir de la prise en compte des responsabilités de chacun, est très important. En effet, un jeune peut commencer en début d'année avec un transport spécifique qui va être à la charge du département, parce que sa situation d'autonomie le rend nécessaire, et, dans le cadre de son parcours vers l'autonomie, à un certain moment, prendre les transports en commun, et c'est une très bonne chose sur le plan éducatif. Il nous faut donc essayer de soutenir cela, il faut, comme le dit Philippe, qu'il y ait un dialogue et nous sommes complètement ouverts à cela.

Cela fonctionne globalement très bien et nous voulons vraiment nous inscrire dans cette dynamique, car elle est vertueuse sur le plan financier, dans la clarté, et très intéressante sur le plan éducatif.

Là-dessus, Monsieur GODET ?

**M. GODET.**- Nous voterons également contre l'amendement. Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été exposés ici mais, plus globalement, il nous semble important que les compétences des uns et des autres soient bien distinctes. Quand c'est aux départements d'assumer les coûts, notamment pour les ULIS et les SEGPA, c'est bien de respecter cette règle.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur LÉONARD.

**M. LÉONARD.**- De la même façon, je ne vais pas développer non plus mais nous voterons contre l'amendement.

**M. le Président.**- Monsieur FORISSIER ?

**M. FORISSIER.**- Monsieur le Président, je vais retirer cet amendement. C'était, je l'ai dit, un amendement d'appel, cela a permis à tout le monde de donner une position, mais j'espère que nous y reviendrons.

**M. FOURNIER Charles.**- Cela fait de la « pub » pour l'Indre.

**M. FORISSIER.**- Eh bien, c'était le but.

*(Rires)*

**M. FOURNIER Charles.**- Ambassadeur.

**M. le Président.**- L'amendement est retiré. Je prends le vote sur le rapport qui avait été étudié sans l'amendement, et le vote était unanime ?

**M. GEOLLOT.**- Exactement.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Je vous donne, puisqu'on en a parlé, les chiffres qui me sont communiqués s'agissant des DMTO. Le département qui a le taux d'évolution le plus important, je le disais, c'est le Département de l'Indre avec 38,3, suivi du 41, du Loir-et-Cher, avec 33,5. Ensuite, nous avons le Cher avec 28,3, le Loiret avec 25, le 28 avec 23,7 et, enfin, le 37 avec 23,1. Tous les départements ont donc une augmentation significative et on se réjouit que les départements du sud aient une augmentation, car cela prouve la vitalité...

Ce sont les dotations qui sont perçues par les départements au moment des mutations, lors des ventes de biens sur leur territoire.

**M. ROIRON.**- Monsieur le Président, ce sont des pourcentages ?

**M. le Président.**- Oui, c'est en pourcentage.

**M. GEOLLOT.**- J'ai un petit ajout à faire, pour indiquer simplement qu'à la fin de cette commission, nous avons reçu une délégation du CESER, la Commission « Transports, Mobilités et Environnement » du CESER, qui nous a présenté un rapport sur une contribution pour atteindre les objectifs de report modal vers le fret ferroviaire. C'est un rapport très intéressant et je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter à d'autres réunions.

**M. le Président.**- Absolument.

**M. GEOLLOT.**- Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Président de Commission.

Nous passons avec Madame SAUTREUIL à la présentation des rapports de la Commission « Territoires, Agriculture, Alimentation ».

Magali SAUTREUIL, vous avez la parole.

## TERRITOIRES, AGRICULTURE, ALIMENTATION

### **Rapport 22.05.26.49 - Direction de l'Aménagement du territoire**

#### **Très haut débit**

#### **Attribution de subventions**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, ainsi que les membres de la Commission « Développement économique, Fonds européens, Économie sociale et solidaire, Numérique ».

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- En précisant à Nicolas FORISSIER que je lui propose de ne pas prendre part au vote, non plus que Philippe FOURNIÉ et Dominique ROULLET.

Philippe FOURNIÉ parce qu'il est représentant régional au Syndicat mixte ouvert Berry Numérique et que Monsieur ROULLET et Monsieur FORISSIER sont représentants régionaux dans le RIP 36.

**Mme FAUQUET.**- Fais confiance, fais confiance !

**M. le Président.**- Et l'accent marseillais n'aurait pas permis de dissimuler le vote de Nicolas FORISSIER.

*(Rires)*

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Messieurs Philippe FOURNIÉ, Nicolas FORISSIER et Dominique ROULLET)*

### **Rapport 22.05.26.67 - Direction de l'Aménagement du territoire**

#### **Plan 100% Santé**

#### **CPER 2021-27**

#### **Modification du cahier des charges CPER « Structures d'exercice regroupé et/ou coordonné » et modification de la délibération CPR n° 21.05.26.128 du 21 mai 2021**

#### **Appel à projets e-santé : attribution d'une subvention au titre de l'axe thématique « Accompagner le développement de l'e-santé »**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Merci, Monsieur le Président.

Une observation s'agissant de notre groupe, en sachant que nous voterons favorablement, sur ce qui nous semble rendre difficile l'amélioration proposée. Je m'explique.

Vous avez proposé, pour les maisons de santé pluridisciplinaires, de maintenir 4 professionnels dont 2 médecins généralistes, pour prendre en compte la mise en place de ces maisons. Vous avez proposé un assouplissement avec 1 médecin généraliste secondé par 1 infirmier en pratique avancée. Or, il nous semble qu'il est aujourd'hui difficile de trouver, tout autant qu'un médecin, un infirmier en pratique avancée.

Vous allez probablement me dire qu'il aurait fallu déposer un amendement, mais après réflexion et après la commission de travail, nous aurions, nous, plutôt proposé une recherche, un médecin généraliste avec recherche d'un infirmier en pratique avancée. En effet, il nous semble que « secondé par », c'est plutôt restrictif, ce n'est pas un assouplissement mais c'est, au contraire, ajouter de la difficulté à la difficulté étant donné le contexte.

C'est peut-être une amélioration à apporter et c'était l'observation que nous voulions faire.

**M. le Président.** - Là-dessus, je vais vous dire les choses. D'abord, concernant la base de 2, les collègues qui siégeaient avant le renouvellement le savent, nous sommes partis d'une exigence portée par l'ARS qui était de 4. Nous avons porté le combat, je le dis au collègue vice-président qui n'était pas là à ce moment-là, de manière à faire descendre ce chiffre à 2, et cela n'a pas été simple. L'idée reste, pour qu'on soit attractif dans ces maisons de santé, que, par définition, le médecin ne soit pas seul. Cela nous paraît vraiment être un élément identitaire, de base qui suppose que s'il n'y a qu'un médecin, on ne peut pas faire.

Par rapport à la situation, qui est très difficile, nous travaillons, puisque nous sommes sur ces logiques de complémentarité avec les infirmières en pratique avancée, à ouvrir toutes les possibilités de jonction avec les infirmières en pratique avancée, considérant qu'alors, le médecin n'est pas seul et qu'il y a bien une pratique qui commence à être de l'ordre du pluriel.

Je souhaite dire, alors qu'elles sont très difficiles à trouver, que cela revient quand même à normaliser le fait qu'il n'y ait qu'un médecin, ce qui fait perdre un élément d'identité.

J'entends votre préoccupation et je vous assure que, sur les histoires de souplesse, nous y allons à fond et nous cherchons vraiment toutes les possibilités. Mais c'est très délicat. Vis-à-vis de l'ARS, on serait en conflit total, y compris par rapport à nos valeurs et à nos fondamentaux sur les MSP. Certes, on pourrait concevoir qu'il n'y ait qu'un médecin, pas secondé, mais même si on cherche, on serait en rupture avec les fondamentaux de la démarche. C'est pourquoi nous sommes là-dessus, mais nous cherchons avec vous les solutions.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.** - J'entends, Monsieur le Président, que, du coup, l'ARS verrait cette modulation comme un argument pour peut-être ne pas financer ultérieurement. À ce moment-là, on maintient le terme « secondé par ».

**M. le Président.** - Merci, merci beaucoup de votre écoute, et, là-dessus, nous sommes ouverts à toutes les solutions, tant il est vrai qu'il faut s'adapter sans perdre les fondamentaux dans ce que nous mettons en œuvre.

Merci de cet échange.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

#### **Rapport 22.05.26.69 - Direction de l'Aménagement du territoire**

##### **Contrats régionaux**

##### **Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux**

**Mme SAUTREUIL.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une non-participation au vote de Madame Laurence RENIER, membre du Pays Sancerre Sologne.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Mesdames Magali BESSARD et Constance de PÉLICHY et de Monsieur Philippe FOURNIÉ)*

**Rapport 22.05.26.71 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**Fonds régional de restructuration de l'immobilier commercial en centre-ville**  
**Attribution de subventions**

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.26.73 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**A VOS ID**  
**Attribution de subventions**  
**Modifications de la délibération CPR n° 21.06.26.62 du 24 septembre 2021 et de la délibération CPR n° 22.01.26.73 du 21 janvier 2022**

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.26.75 - Direction de l'Aménagement du territoire**  
**Convention Région/Département d'Eure et Loir**  
**Dispositif « Action Bourgs-Centres » : attribution de subventions pour des études stratégiques globales**

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.31.03 - Direction de l'Agriculture et de la forêt**  
**FEADER - Mesures agroenvironnementales et climatiques et agriculture biologique**  
**Notices de territoires et de mesures 2022**  
**Modification de notices de mesures 2021**

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.31.04 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**Développer l'innovation en agriculture : appui régional en faveur de l'agroécologie et de la diversification des systèmes**  
**Approbation du cadre d'intervention 2022 : « Développer l'innovation en agriculture »**  
**Approbation d'un appel à manifestation d'intérêt 2022 : « Encourager l'émergence et le développement de groupes opérationnels Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) »**  
**Affectation des crédits**

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Monsieur le Président, une vigilance de notre groupe, avec toujours cette volonté de maintenir l'agriculture conventionnelle, l'agriculture dans un cadre raisonné. Ce n'est pas particulièrement mentionné dans les délibérations et on tenait à le rappeler. Vote favorable pour autant.

**Mme GIRARD.**- Ce n'est pas rappelé, car l'agriculture conventionnelle, en fait, est dedans, d'office. Après, il y a des mesures agroenvironnementales qui sont renforcées, mais souvent elles s'adressent aussi aux agriculteurs qui sont encore en production conventionnelle.

**M. le Président.**- Monsieur CHASSIER.

**M. CHASSIER.**- Je voulais faire un peu la même remarque et je dirais, en réponse, que ce qui va sans dire va encore mieux en le disant. Dans le contexte actuel, je crois qu'il est important de faire attention, justement, à maintenir une agriculture qui soit en capacité de produire. On sait quels sont les besoins auxquels la population mondiale va être confrontée, notamment en raison – eh oui, vous le savez bien – de la guerre en Ukraine et de ses conséquences. Je crois qu'il faut répondre à cette demande mondiale et qu'il ne faut pas, par nos actions, gêner la production alimentaire.

Nous sommes prudents et nous préférons nous abstenir sur les objectifs de ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du Rassemblement National et Alliés)*

**Rapport 22.05.31.05 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**CAP FILIÈRES**

**Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières**

**Approbation de conventions**

**Affectation de crédits**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur la certification HVE.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur la certification HVE)*

**Rapport 22.05.31.06 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**FILIÈRES LOCALES**

**Attribution de subventions à divers bénéficiaires**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.31.07 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**FILIÈRE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE RÉGIONALE et PROMOTION DE**  
**L'AGRICULTURE RÉGIONALE**

**Attribution de subventions**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.31.08 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

**FILIÈRES LOCALES**

**Approbation du cadre d'intervention de la filière locale « Trèfle du Perche 2022-2026 »**

**Approbation d'une convention avec l'Association des Fromagers Caprins Perche et Loir**

**Mme SAUTREUIL.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- En précisant, j'aurais dû le faire, que pour le rapport 26.69, il y a la non-participation au vote de Magali BESSARD, Philippe FOURNIÉ et Constance de PÉLICHY au titre d'autres mandats locaux.

Merci beaucoup, nous passons aux rapports de la Commission « Transition écologique, Biodiversité, Air, Eau », et c'est Monsieur ROIRON qui rapporte.

|  |
|--|
| <b>TRANSITION ECOLOGIQUE, BIODIVERSITE, AIR, EAU</b> |
|--|

**Rapport 22.05.28.32 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**GESTION DE L'EAU**

**Approbation du contrat territorial milieux aquatiques des Collines du Perche (41) 2022-2024**

**Approbation du contrat territorial milieux aquatiques de la Tronne et de ses affluents (41) 2022-2024**

**Approbation du contrat territorial milieux humides et pollutions diffuses de la Brenne (36) 2022-2024**

**Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre du Contrat de plan État-Région signé par le Conseil régional et l'État pour la période 2021-2027**

**M. ROIRON.**- Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.28.45 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CPER 2021-2027 - Mobilisation citoyenne**

**COP régionale**

**Mobilisation pour le climat et la transition écologique**

**Attribution de subventions pour l'organisation d'événements de mobilisation :**

**- au centre socio-culturel « La Passerelle »**

**- à l'association « Unis-Cité »**

**- à l'association « Pic Noir »**

**- à l'association « Tout en Très Court »**

**- à l'association « Les Vers Solidaires »**

**- à l'association « Appel d'Air »**

**M. ROIRON.**- Abstention du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.28.54 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**CPER 2021-2027**

**Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pour la mise en œuvre d'activités pédagogiques et éducatives sur le site de l'Arboretum des Barres du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

**Adoption de la Convention verte en fonctionnement 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et Indre Nature, et attribution d'une subvention**

**M. ROIRON.**- Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.28.55 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**CPIER 2021-2027**

**PATRIMOINE NATUREL**

**Stratégie régionale Biodiversité**

**Attribution d'une subvention au Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) pour la mise en œuvre du groupe de travail « plantes invasives » 2022 en Région Centre-Val de Loire**

**M. ROIRON.**- Ce rapport a fait l'objet d'un vote à l'unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Monsieur le Président, pardonnez-moi, c'est une inattention de ma part. Le rapport 28.45, parce que j'étais sur le contenu d'une autre délibération qu'on venait de voir, a été traité ?

**M. le Président.**- Oui.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Je ne sais pas si vous avez mentionné l'abstention de notre groupe.

**M. le Président.**- Si, elle a été mentionnée.

**M. ROIRON.**- Cela a été évoqué.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Simplement, c'est pour l'expliquer. C'est encore possible ?

**M. le Président.**- Bien sûr.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Merci beaucoup.

C'est désormais un vote pour. Nous avons juste une petite explication et c'était l'objet de notre première abstention. On ne s'expliquait pas tellement quel était le budget qui avait été consacré... Attention, nous sommes totalement investis dans ce dispositif, car la culture est indispensable dans nos territoires et en proximité de nos habitants. Pour autant, deux associations, l'une qui se situe à Montlouis et l'autre à Tours, nous ont interpellés quant aux montants consacrés. La Passerelle, à Montlouis, bénéficie d'une subvention de 1 000 euros pour *a priori* 500 et quelques personnes envisagées en termes de public, alors qu'avec Tout en Très Court, située à Tours, on passe à 12 000 euros de subvention pour le même nombre de personnes attendues.

Notre interrogation résidait dans le fait qu'on était sur le même public, le même volume de public attendu avec une subvention qui était nettement plus importante que l'autre, 1 000 euros pour l'une et 12 000 euros pour l'autre, avec un budget de communication qui aurait peut-être pu être consacré différemment pour augmenter le public en question, d'autant que nous nous situons sur la commune de Tours qui est, si je ne m'abuse, entre les mains d'une majorité écologiste et qui est donc complètement dans la même thématique que ladite association.

Voilà, on exprimait, par cette abstention, le fait que nous aurions aimé davantage d'investissement local et pas seulement un apport de subvention régionale de ce montant-là.

Pour autant, étant donné que nous soutenons, encore une fois, la culture qui nous semble essentielle dans nos territoires, nous votons pour.

**M. le Président.** - Merci, nous avons enregistré l'explication et un vote pour.

**Rapport 22.05.28.56 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique  
CPER 2021-2027**

**PATRIMOINE NATUREL**

**Parcs naturels régionaux (PNR)**

**Révision de la charte du Parc naturel régional de la Brenne : périmètre d'étude et modalités d'association des partenaires**

**M. ROIRON.** - Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.28.57 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique  
CPER 2021-2027**

**PATRIMOINE NATUREL**

**Réserves naturelles régionales**

**- Réserve naturelle de la Vallée des Cailles**

**Attribution de subventions au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de la 11<sup>e</sup> année du plan de gestion 2012-2023**

**Adoption de la convention 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et le CEN Centre-Val de Loire**

**- Réserve naturelle du Bois des Roches**

**Attribution d'une subvention au CEN Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de la 11<sup>e</sup> année du plan de gestion 2012-2023**

**Adoption de la convention 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et le CEN Centre-Val de Loire**

**- Réserve naturelle « Terres et étangs de Brenne, Massé-Foucault »**

**Attribution de subventions au Parc naturel régional de la Brenne (PNR Brenne) et au CEN Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de la 8<sup>e</sup> année du plan de gestion 2015-2026**

**Adoption de la convention 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et le CEN Centre-Val de Loire**

**- Réserve naturelle de Pontlevoy**

**Attribution d'une subvention au Comité départemental pour la Protection de la nature et de l'environnement du Loir-et-Cher (CDPNE 41) pour la mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> année du plan de gestion 2021-2032**

**Adoption de la convention 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et le CDPNE**

**- Réserve naturelle du Marais de Taligny**

**Attribution de subventions au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) et à la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL) pour la mise en œuvre de la 1<sup>re</sup> année du plan de gestion 2022-2033**

**M. le Président.**- Concernant Pontlevoy, cher Alain, il va falloir apprendre, parce que ce sera quand même le lieu de la première Coupe du monde de rugby pour les scolaires. La première aura lieu à Pontlevoy et il faut que cela rentre dans nos représentations collectives.

**M. ROIRON.**- Je me ferai le plaisir d'y aller, Monsieur le Président, avec Karine.

Unanimité de la Commission.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.28.76 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique**  
**Appel à manifestation d'intérêt COP régionale : Tous acteurs pour une région plus résiliente face au dérèglement climatique**  
**Attribution de subventions à divers bénéficiaires de l'AMI COP - Axe 3**

**M. ROIRON.**- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Président de Commission.

Nous passons aux rapports de la Commission « Culture, Tourisme, Coopération internationale », et c'est Karine GLOANEC-MAURIN qui rapporte.

|  |
|--|
| <b>CULTURE, TOURISME, COOPERATION INTERNATIONALE</b> |
|--|

**Rapport 22.05.24.39 - Direction de la Culture et du patrimoine**  
**AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE/PUBLIC**  
**Ambition culturelle - Contrats régionaux PACT**  
**Attribution de 61 subventions et approbation de la convention d'application annuelle type contrat de soutien aux manifestations PACT**  
**Attribution de 8 subventions exceptionnelles et transitoires et approbation de la convention subvention exceptionnelle et transitoire type**  
**Approbation de la convention biennale type 2022-2023 contrat de soutien aux manifestations PACT**  
**Approbation d'un avenant n° 1 à la convention triennale 2020-2022 pour la Communauté de communes Cœur de Beauce (28)**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, avec une non-participation de ma part mais aussi de Christine FAUQUET et de Mathilde FOUCHET au titre de nos autres mandats.

**M. le Président.**- Et, je crois, de Marc ANGENAULT également, qui doit être dans un mandat local concerné par une des subventions. S'il n'y voit pas d'inconvénient, il ne participe pas au vote.

**Mme de PÉLICHY.**- Moi aussi, je suis dans le PACT.

**M. FORISSIER.**- En fait, il faudrait plutôt demander l'inverse : qui n'est pas dans un PACT ?

**M. le Président.**- Le rapport est adopté à 2 voix. On croit que c'est la différence, mais pas du tout, c'est le nombre de votants !

*(Rires)*

**Mme FAUQUET.**- À un moment, cela va poser problème.

**M. le Président.**- Très bien. Nous vérifierons, Madame de PÉLICHY.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Mesdames Christine FAUQUET et Constance DE PÉLICHY et de Monsieur Marc ANGENAULT)*

**Rapport 22.05.24.40 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN**

**Approbation d'un avenant à la convention n° 2021-EX014692 et modification de la délibération CPR n° 21.07.24.45 du 15 octobre 2021**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.24.41 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

**PARCOURS EAC AUX ARTS LYCÉENS**

**Dérogation à la délibération de la CPR n° 21.06.24.26 du 24 septembre 2021 :**

**« Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! » 2021-2022**

**Approbation de la demande de report du projet n° EX014644 mené au sein du lycée professionnel Paul Gauquin d'Orléans dans le cadre du dispositif « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! » 2021-2022 sur l'année scolaire 2022-2023**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport. Les membres de la commission « Éducation, Lycées, Jeunesse, Démocratie, Sport » ont également émis un avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.24.42 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**PATRIMOINE CULTUREL**

**DOMAINE RÉGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE**

**Affectations de crédits**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.24.43 - Direction de la Culture et du Patrimoine**

**SPECTACLE VIVANT**

**A/ Mobilité des artistes**

**Attribution d'une subvention, approbation de la convention financière 2022 avec l'Institut français**

**Approbation de l'avenant n° 1 de la convention financière 2020**

**B/ Contrats régionaux de Théâtre de Ville**

**Attribution d'une subvention**

**C/ Formations artistiques**

**Attribution de subventions**

**D/ Soutien à la production et à la diffusion dans le spectacle vivant**

**Attribution de subventions**

**E/ Insertion professionnelles**

**Attribution d'une subvention**

**F/ Institutions et réseaux du spectacle vivant**

**Attribution de subventions**

**Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 avec la Scène des musiques actuelles l'Astrolabe association Antirouille**

**Approbation de l'avenant n° 1 à la convention financière annuelle 2021-EX0133387 avec le Réseau Scène O Centre**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.**- En signalant que Monsieur Philippe FOURNIÉ et Madame Carole CANETTE se déportent puisqu'ils ont d'autres mandats locaux.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Madame Carole CANETTE et de Monsieur Philippe FOURNIÉ)*

**Rapport 22.05.24.60 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne  
Nouvelles renaissance(s) en Centre-Val de Loire  
Appel à projet « événementiel » des Nouvelles Renaissance(s) 2022 : attribution  
de subventions**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.30.26 - Direction du Tourisme  
Promotion et animation touristique  
Plan de relance Tourisme  
Accompagnement des prestataires touristiques à la transition écologique  
Approbation avenants aux conventions ADEME et CCIR pour la poursuite du  
déploiement du Fonds Tourisme durable porté par l'ADEME**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport. Les membres de la Commission « Transition écologique, Biodiversité, Air, Eau » ont également émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.30.28 - Direction du Tourisme  
CAP Hébergement Touristique pour Tous et mesure de relance de l'activité  
d'hébergement touristique  
Renforcer l'offre d'hébergement  
Attribution de subventions et approbation de conventions**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.30.29 Direction du Tourisme  
Promotion et animation touristique - CAP' Développement Tourisme et Loisirs  
Attribution de subventions à divers bénéficiaires - Approbation de conventions**

**Mme GLOANEC-MAURIN.**- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.35.58 - Direction Europe et International**  
**Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée**

**Attribution d'une subvention à l'association Maurit'Ami.e.s pour son projet d'appui à la construction d'une poissonnerie solidaire dans la région du Gorgol en Mauritanie**

**Convention de partenariat avec l'Institut français en Inde et l'Université de Tours pour favoriser l'envoi d'assistant.e.s de langue en Inde**

**Approbation de conventions**

**Mme GLOANEC-MAURIN.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Il y a eu un vote contre du Rassemblement National et Alliés sur le rapport de l'association Maurit'Ami.e.s.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur le dossier de l'association Maurit'Ami.e.s)*

**Rapport 22.05.35.59 - Direction Europe et International**  
**Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté**  
**Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires**

**Axe 1 - Attribution de 3 subventions**

**Axe 2 - Attribution d'1 subvention**

**Axe 3 - Attribution de 4 subventions**

**Annulation d'une subvention**

**Mme GLOANEC-MAURIN.** - Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur le dossier AFDI 37, Fondation d'Auteuil et Fondation Action Enfance.

**M. le Président.** - Pour le Rassemblement National, vote contre ? *(Oui)*

*(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur le dossier AFDI 37, Fondation d'Auteuil et Fondation Action Enfance)*

**M. le Président.** - Nous en avons terminé avec vos rapports. Merci, Madame la Présidente de Commission.

Nous passons aux rapports de la Commission « Santé, Formations sanitaires et sociales, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Égalité, Solidarité », et c'est Madame BONTHOUX qui rapporte.

|  |
|--|
| <p><b>SANTE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,<br/>RECHERCHE, INNOVATION, ÉGALITE, SOLIDARITE</b></p> |
|--|

**Rapport 22.05.22.02 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre des Formations sanitaires et sociales**

**Immobilier et équipement des EFSS**

**Attribution de subventions d'équipement aux établissements de formations sanitaires et sociales au titre du plan d'équipement 2022**

**Attribution de subventions pour le financement de travaux de gros entretien dans les établissements de formations sanitaires et sociales**

**Attribution d'une subvention au Centre hospitalier de Blois pour l'achat du bâtiment Tripode qui accueillera le futur IFSI-IFAS-IFA**

**Mme BONTHOUX.** - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. le Président.** - Avec une non-participation de Marc GRICOURT en raison de ses responsabilités.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Monsieur Marc GRICOURT)*

**Rapport 22.05.23.09 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**

**Partenariats Recherche Enseignement supérieur**

**Partenariats universitaires**

**Soutien à la Cellule mutualisée Europe Recherche (CMER) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), des Universités d'Orléans et de Tours et de l'INSA Centre-Val de Loire**

**Attribution d'une subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) au titre de l'année 2022**

**Approbation de la convention**

**Mme BONTHOUX.**- Avis favorable et unanime de la Commission sur ce rapport.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.23.11 Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**

**Enseignement supérieur**

**Renforcement de l'offre de formation**

**Soutien à la formation d'ingénieurs Polytech Orléans à Chartres**

**Approbation de convention et attribution de subvention**

**Mme BONTHOUX.**- Avis favorable et unanime sur ce rapport.

**M. le Président.**- Avec une non-participation de Madame BESNIER qui a donné son pouvoir à Madame CANETTE, compte tenu de ses engagements.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Madame Anne BESNIER)*

**Rapport 22.05.32.10 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie**

**Recherche, technologie et innovation**

**Développement de la recherche en région**

**Modification de délibérations antérieures**

**Approbation d'avenants à des conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique**

**Approbation d'un avenant à la convention de financement du programme ARD CVL MATEX**

**Approbation d'une convention de solde d'un projet de recherche d'intérêt régional**

**Mme BONTHOUX.**- Là aussi, avis favorable et unanime sur ce rapport.

**M. le Président.**- Avec la même observation que pour le rapport précédent s'agissant d'Anne BESNIER.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité, avec une non-participation au vote de Madame Anne BESNIER)*

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Madame la Présidente de Commission.

Nous passons aux rapports de la commission « Emploi, Formations professionnelles, Insertion », avec Madame FISCHER qui rapporte.

**Rapport 22.05.20.12 - Direction de la Formation professionnelle**  
**Mesure de la plateforme pour une région 100% santé**  
**PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2023**  
**Parcours de formation sans couture conduisant aux métiers d'aides-soignant.e.s et ambulancier.ière.s**  
**Attribution de subventions au Centre hospitalier de Bourges et au Centre hospitalier régional d'Orléans**  
**Approbation des conventions**  
**Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires et des droits connexes**

**Mme FISCHER.**- Le rapport a été accueilli avec un avis favorable à l'unanimité par les membres de la Commission.

**M. le Président.**- J'ai une demande de parole de Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

**Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.**- Merci bien.

Notre groupe revient sur cette demande d'amélioration des indicateurs. Nous avons à nouveau relevé, en commission, des discordances sur le calcul du coût des formations. Ainsi, demande renouvelée d'indicateurs actualisés. Merci bien.

**Mme FISCHER.**- Je précise qu'en Commission, les services ont indiqué qu'ils s'y attacheraient.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.20.14 - Direction de la Formation professionnelle**  
**Formation professionnelle et Accompagnement vers l'emploi**  
**PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2023**  
**Plan régional de mobilisation pour l'insertion et l'emploi des jeunes - Renforcer les aides à la mobilité - Lutter contre les freins d'accès à la formation professionnelle -**  
**Mesure aide au permis de conduire Combo Parfait Jeune**  
**Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes**

**Mme FISCHER.**- Avis favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.20.19 - Direction de la Formation professionnelle**  
**FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**  
**MESURES INDIVIDUELLES**  
**RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES**  
**Approbation de la convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre la Région Centre-Val de Loire et Pôle emploi**

**Mme FISCHER.**- Avis unanime favorable.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**Rapport 22.05.20.74 - Direction de la Formation professionnelle**  
**Modification de délibérations antérieures - Modification des conditions générales**  
**d'utilisation des kits stagiaires de la formation professionnelle - Mesure**  
**« 1 ordinateur pour ma formation »**  
**Modification d'affectations de crédits**

**Mme FISCHER.**- L'avis a été également favorable à l'unanimité.

*(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)*

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Madame FISCHER.

Nous en avons terminé avec les rapports pour cette Commission permanente.

Il me reste à vous préciser que nous nous retrouverons pour la séance plénière le 12 mai prochain et que nous nous retrouvons pour la Commission permanente du 10 juin.

**M. FORISSIER.**- Monsieur le Président, deux choses. D'abord, le 12 juin, c'est la prochaine session. C'est bien le 12 juin ?

**Dans la salle.**- Le 12 mai.

**M. FORISSIER.**- Je ne sais pas pourquoi je pense au 12 juin. Cela se déroule sur une journée, on est d'accord ?

**M. le Président.**- Oui.

**M. FORISSIER.**- Deuxième question, nous avons appris le décès de Régis RÉGUIGNE, qui avait été Vert avant de passer à la majorité de Maurice DOUSSET à l'époque et qui est le père fondateur de la Loire à Vélo.

**M. le Président.**- Absolument.

**M. FORISSIER.**- Je voulais savoir si hommage lui serait rendu au moment de la session.

**M. le Président.**- C'est prévu à la session. C'est prévu à la session...

**M. FORISSIER.**- Parce que c'est quand même une personnalité.

**M. le Président.**- ...j'ai adressé un mot, au nom de l'assemblée régionale, à sa famille et il y a eu un dépôt de fleurs, et on lui rendra hommage à la session. C'est prévu à la session.

Merci beaucoup.

*(La séance est levée à dix heures quarante)*

**Le Secrétaire de Séance**

**Jean-Patrick GILLE**

**Le Président**

**François BONNEAU**